



Plainte déposée suite à un prêt d'argent

Par Visiteur

Bonjour

mon ex beau père a porté plainte contre moi car il nous a prêté a son fils et moi meme 4000 euro après avoir un pret pour nous prêté cette argent. je lui est versé 27 chèques a mon nom de 120 euro (la mensualité de son crédit) et 1200 euro en liquide mon ex conjoint (son fils) lui a remis puisqu'il vie en bretagne et moi en région centre mon ex allant le voir il lui a transmis. 1 an et demi + tard sans nouvelle il porte plainte en disant que je n'aie pas fini de lui versé le reste du pret et que j'aie fait un faux en remplissant son contract de crédit chez cofidis. je lui avait remplie a sa demande cra il n'aimait pas s'occuper des papiers et je l'aie fait avec les informations qu'il nous a donné par téléphone. on lui a renvoyer et il l'a signé mais la encore il dit que se n'aie pas lui qui a signer. je pense qu'il n'a pas remboursé le crédit avec l'argent liquide que je lui est fait transmettre et qu'i n'a pas payer les échéance et donc il a maintenant de soucis avec le contention du créancier alors il a trouvé la solution de porté plainte pour que je paye la somme de 2163 euro demander par le contention de chez cofidis puisqu'il y a des frais de retard mais moi j'avais deja versé 27 chèques a 120 euro se qui représente pratiquement la totalité des 4000 euro qu'il nous a prêté. le reste étant en liquide je n'aie pas de preuve. de plus le crédit est a son nom et l'argent est arriver sur son compte et c'est lui qui nous a refait un chèque de 4000 euro par la suite. merci de me dire se que je risque pour l'accusation de faux et sa plainte est en pénal.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si je comprends bien votre beau père a porté plainte contre vous en stipulant que vous avez contracté en son nom un crédit auprès de cofidis.

A quelle date a été conclu ce crédit? Est ce que votre beau père avait commencé à rembourser les échéances?

Cordialement

Par Visiteur

Il a été fait en 2006 et c'est lui qui c'est proposer de nous prêter l'argent. depuis pendant au moins 27 mois il a remboursé le crédit. tout le temps ou je versais l'argent en chèque.

Par Visiteur

Madame,

Dans ce cas si votre beau père a remboursé les échéances c'est bien qu'il a reconnu être créancier de cette dette, sinon la logique voudrait qu'il ait contesté cette dette dès le départ.

Quant à la question de savoir si cette somme vous a été prêtée ou donnée, il n'y a pas de reconnaissance de dettes. De ce fait votre beau père devra prouver que cette somme était un prêt.

Cordialement

Par Visiteur

Merci mais pour le fait qu'il dit que le contrat est un faux??? il dit que la somme sur son salaire noté sur le contract de crédit est fausse mais c lui qui me l'a communiqué. et mes chèques prouve que je lui est remboursé un pret et je l'aie dit au gendarme qui ma interrogé je n'aie pas nié qu'il m'avait prêté de l'argent c'est + l'accusation de faux qui m'inquite

Par Visiteur

Madame,

Deux points doivent être distingués:

- le fait que votre beau père vous accuse d'avoir contracté le contrat en son nom
- les informations erronées fournies à cofidis

Pour le premier point: votre beau père en payant les mensualités a reconnu être débiteur de la dette

Pour le second point: la discussion est entre votre beau père et cofidis, puisque c'est lui qui a contracté le crédit.

Cordialement